

## FISHCODE/AMÉNAGEMENT

### RAPPORT DE LA RÉUNION NATIONALE SUR LES PÊCHERIES DE CREVETTES ET DE POISSONS DE FOND DU PLATEAU GUYANO BRÉSILIEN

Cayenne, 16 juin 2000



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ROME, OCTOBRE 2000

**FISHCODE**

**AMÉNAGEMENT**

**PROGRAMME FAO/NORVÈGE D'ASSISTANCE AUX PAYS EN VOIE DE  
DÉVELOPPEMENT POUR L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE POUR UNE  
PÊCHE RESPONSABLE**

**SOUS-PROGRAMME F: AMÉLIORATION DE L'APPORT DE CONSEILS  
SCIENTIFIQUES POUR L'AMENAGEMENT DES PECHERIES**

**Rapport de la réunion nationale sur les pêcheries de crevettes  
et de poissons de fond du plateau Guyano Brésilien**

**Cayenne, 16 juin 2000**



FAO/FISHCODE

Rapport de la réunion nationale sur les pêcheries de crevettes et de poissons de fond du plateau Guyano Brésilien, Cayenne, le 16 juin 2000.. Rome, FAO, FISHCODE GCP/INT/648/NOR, Rapport de terrain F-11 (Fr): 6p.

**Distribution:**

Norway (through TCD)

Author

FAO Fisheries Department

FAO Legal Office

FAO and UNDP Representatives in the area

Institutions concerned

Participants

Other interested agencies and donors

## **INTRODUCTION**

Le séminaire a été organisé par le laboratoire de l'IFREMER à Cayenne. Il s'intègre dans les activités du groupe de travail pour l'évaluation des stocks de crevettes et de poissons de fonds de la plate-forme guyano-brésilienne. Ce groupe a été créé en 1984 par la Commission des Pêches de l'Atlantique Centre Occidental (COPACO) de la FAO pour évaluer les pêcheries exploitant les ressources partagées par les pays de la zone.

Un des objectifs principaux de ce groupe est d'identifier des options d'aménagement étayées par les évaluations et des études scientifiques et techniques. Les réunions de ce groupe de travail sont organisées par la FAO à travers son programme général et les projets internationaux CGP/INT/575/DEN – « training en évaluations et planifications de la recherche sur les ressources de pêche » et CGP/INT/648/NOR – « Assistance pour les pays en voie de développement pour l'implémentation du code de conduite de pêche responsable » et par le programme CFRAMP/CARICOM «Evaluation des stocks et aménagement des pêcheries ».

En juin 1999, les directeurs des pêches des pays représentés dans le groupe de travail (le Brésil, la France, le Suriname, le Guyana, le Venezuela et Trinidad et Tobago) se sont réunis à Belém, Brésil, pour discuter les résultats du groupe et surtout ceux concernant les stocks de leur pays. Les Directeurs ont émis le désir que, même si les résultats du groupe demeuraient préliminaires, ils devaient être divulgués aux professionnels du secteur de la pêche au cours de séminaires tenus dans chaque pays participant.

Les objectifs de ces séminaires étaient :

- Encourager les armements industriels, les organisations de pêcheurs, l'Administration et les chercheurs des Instituts étudiant les stock marins à participer aux activités du groupe de travail sur les pêcheries du plateau continental guyano-brésilien.
- Favoriser la communication entre les armements, les pêcheurs et les chercheurs.
- Divulguer les résultats des évaluations faites par le groupe de travail aux armements industriels de chaque pays.

## **PARTICIPATION**

Cette réunion a rassemblé des professionnels et des armateurs de la pêche à la crevette et du vivaneau de la Guyane française, des représentants de l'IFREMER, du CFRAMP et de la FAO. La liste de participants est donnée à la fin de ce rapport.

## **INFORMATIONS PRESENTÉES AUX PARTICIPANTS**

Monsieur B. Chakalall, représentant de la FAO, a présenté le code pour une pêche responsable développé par la FAO. Ce code propose une philosophie de la gestion des pêches qui soit un garant de la protection des stocks et permette un prélèvement optimal sur les ressources tout en protégeant les intérêts des pêcheurs. Ce code est accepté volontairement mais un grand nombre de pays ont déjà pris l'engagement de le diffuser et de l'appliquer. Le gouvernement de la Norvège est à l'origine d'un projet d'aide aux pays en voie de développement pour leur permettre d'adopter et de mettre en pratique ce code. C'est ce projet qui a permis l'organisation de la présente réunion.

Monsieur D. Die, consultant de la FAO, a présenté une revue mondiale des conséquences de la gestion des stocks sur les crevettes tropicales. L'expérience acquise dans d'autres pays montre que la pêche peut aboutir à une réduction importante des stocks de crevettes et mener à la sur-pêche. Une gestion responsable de ces stocks conduit à des bénéfices réels en matière économique, en améliorant la qualité des captures. Cette gestion doit prendre en compte, non seulement les effets du chalut sur les crevettes, mais aussi sur les espèces accessoires.

Monsieur A. Charreau, représentant de l'IFREMER, a présenté un résumé de l'information disponible sur l'état des stocks de vivaneau et de crevettes en Guyane. Le stock de crevettes brown semble être exploité à un niveau proche du niveau optimal d'exploitation selon les estimations obtenues avec le modèle global de production. Les captures annuelles sont près du niveau de rendement maximal estimé par ce modèle. Le stock de vivaneaux, en revanche, semble être sur-pêché. La réduction de la taille moyenne par poisson observée dans les dix dernières années coïncide avec une augmentation de la mortalité par pêche dans cette période. Malheureusement, les résultats de l'évaluation du stock de vivaneau doivent être considérés avec grand soin. Les captures utilisées dans l'analyse sont seulement celles des débarquements à Cayenne, et on sait que d'autres captures sont réalisées sur le plateau de la Guyane et débarquées ailleurs.

## **DISCUSSIONS**

### **Les crevettes pénéidés**

Il est important d'établir si les activités côtières ont des effets sur les nourriceries de crevettes. En particulier, les activités de développement agricole comme le riz utilisent beaucoup de fertilisants, herbicides et insecticides. Les recherches menées en Guyane française n'ont pas permis d'identifier un habitat particulier pour les juvéniles de crevettes. Tous les habitats côtiers semblent importants. Les participants à la réunion de Cayenne ont suggéré que des recherches soient entreprises pour dresser la cartographie des zones de nourriceries des crevettes brunes.

Les chalutiers crevettiers utilisent trois culs de chalut superposés, deux à la maille réglementaire, attachés ensemble pour assurer la solidité de la poche et un troisième, à l'extérieur, pour protéger le filet des requins. Ce type de montage ne laisse pas s'échapper les petites crevettes qui sont toujours retenues.

L'expert de la FAO a indiqué à l'assemblée qu'il était possible d'améliorer la sélection de la taille des crevettes en contrôlant la dimension du maillage, comme cela se fait sur les pêcheries australiennes.

La question a été posée de savoir si le stock de crevettes au large de la Guyane était un stock isolé. L'expert FAO a informé que le stock de *Penaeus subtilis* (crevette rose ou pink shrimp) est partagé par tous les pays de la région. Cependant, la crevette *P. subtilis* (crevette brune ou brown shrimp) effectue surtout des migrations vers le large, et non le long de la côte. Pour cette raison, le groupe de travail estime que la Guyane pourrait obtenir de grands bénéfices grâce à l'aménagement des stocks. La production dans la zone française est surtout le résultat du recrutement dans la zone française, même s'il peut y avoir une contribution en provenance des pays voisins. Le représentant de la FAO a aussi indiqué qu'il y a des bénéfices réalisables pour l'ensemble de la région, si chaque pays gère convenablement la ressource qui lui est assignée.

Pour les stocks de *P. brasiliensis* les experts de la FAO ont indiqué que les études montrent que le recrutement arrive par l'ouest et dépend de la bonne gestion de la ressource dans les pays à l'ouest de la Guyane Française.

L'éventualité de fermetures saisonnières et spatiales a également été discutée. La fermeture par une ligne bathymétrique pose beaucoup de problèmes, car les fonds changent constamment et cette ligne se déplace. Une mesure d'interdiction du chalutage entre 0 et 30 mètres a été entérinée par l'Union Européenne, mais un arrêté préfectoral a ramené provisoirement cette limite à 20 mètres. Le Comité Régional des Pêches de la Guyane, association guyanaise regroupant tous les pêcheurs, propose de fermer la zone de pêche suivant une ligne géographique qui peut être beaucoup mieux contrôlée. Cette ligne se situe sur les 28-30 mètres et à environ 12 miles de la côte. Elle est matérialisée par trois points géographiques. Cependant, certains membres de l'association demandent de repousser la ligne vers la côte, vers les 20 mètres. Les règles établies par l'association devraient être normalement respectées par les membres de l'association, mais elles ne le sont pas. Le représentant de l'IFREMER a montré que la plus grande partie du stock se trouve entre 20 et 50 mètres. Les industriels ont demandé que le groupe de travail et l'IFREMER recherchent quelle est la zone qui devrait être fermée. Le représentant de la FAO a demandé qu'une analyse de l'information consignée dans les journaux de bord soit réalisée.

Les participants ont constaté que certaines indices montrent que la situation des ressources de crevettes n'est pas aussi bonne que l'indiquent les analyses de la production. Notamment les pêcheurs remarquent que lorsqu'ils pêchent dans des eaux peu profondes, les crevettes sont plus petites. La taille moyenne des crevettes dans les débarquements a ainsi diminué dans les dernières années. Les participants ont aussi constaté que les bateaux du Surinam continuent à pêcher *P. brasiliensis* dans les eaux de la Guyane Française. Il y a encore des incursions de bateaux étrangers dans les eaux de la Guyane.

Enfin, les participants ont montré une préoccupation grandissante pour les prises accessoires de poissons. Cette capture, dont 80% sont rejetés, doit être minimisée car, dans l'avenir, la Guyane peut avoir besoin d'exploiter ses ressources en poissons blancs.

### **Les vivaneaux**

La pêcherie est exploitée par 41 ligneurs à main en provenance du Venezuela et qui ne peuvent pêcher dans les eaux de la Guyane que s'ils sont en possession de licences délivrées par l'EU (European Union). Ces bateaux sont tenus de vendre 75% de leur capture à des transformateurs de Cayenne.

Les nasses à poissons, bien qu'autorisées dans toute la ZEE de la Guyane Française par une réglementation communautaire, sont fortement déconseillées par une réglementation locale. En dépit de cette interdiction, des bateaux de La Martinique et de La Guadeloupe ont, dans les eaux de la Guyane Française, une petite flottille pêchant avec des nasses à poissons. Les activités de ces bateaux sont probablement responsables de la tendance à l'accroissement du nombre de très petits poissons sur le marché. Beaucoup de bateaux vénézuéliens licenciés ou en pêche illégale utilisent les deux modes de pêche simultanément.

Les pêcheurs Français en Guyane Française craignent que les nasses perdues ne continuent à pêcher et déclarent que, s'il n'y a pas de moyens pour contrôler le nombre de bateaux utilisant des nasses par les garde côtes, il faut introduire des systèmes permettant aux vivaneaux de s'échapper, comme des panneaux auto-destructibles.

La longueur moyenne des poissons pêchés dans les nasses est toujours inférieure à celle des poissons pêchés sur la pêcherie à la ligne à main.

Les captures des bateaux non autorisés sont débarquées au Surinam, au Guyana, à Trinidad, à l'île de Margarita et dans les Antilles Françaises. Dans les dernières années, les débarquements dans ces pays ont beaucoup augmenté.

Il semble évident que le stock doit être étudié selon une approche régionale. Les pêcheurs vénézuéliens détiennent une partie de la solution du problème en raison de leurs activités actuelles et de leur expérience ancienne sur le plateau guyano-brésilien.

Les analyses effectuées en 1999 montrent que le niveau de l'effort total sur cette pêcherie est trop élevé. Si des mesures de restriction sont prises, elles ne doivent pas l'être sur la seule flottille des ligneurs licenciés et connus à Cayenne alors que les bateaux illégaux continueraient leurs activités répréhensibles.

La prise accessoire consiste surtout de mérus (*Mycteroperca* et *Epinephelus*) et de deux autres espèces de vivaneaux *Rhomboplites aurorubens* (surtout dans les nasses) et *Lutjanus synagris* qui est aussi une prise accessoire des chalutiers industriels crevettiers.

La réglementation communautaire est seulement concernée par le nombre de ligneurs et non par leur identité. Chaque mois, il y a des changements demandés par radio pour remplacer les bateaux qui sortent de la pêcherie ou repartent vers leur base, dans l'île de Margarita..

L'autorité préfectorale connaît la situation actuelle mais elle n'a pas assez de moyens pour effectuer les contrôles en mer.

Le problème doit être documenté par une étude complète qui pourrait être soumise au STECF (Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries) de l'Union Européenne en demandant au représentant français d'assurer la présentation d'un document montrant la surexploitation du stock de vivaneaux. Dans le même temps, la même démarche devra être réalisée par les professionnels et l'Administration vers la Commission Européenne. On notera qu'il existe un grave danger. Le niveau exact de l'effort n'est pas connu, en raison du nombre important de bateaux illégaux, mais on sait de combien, probablement 40%, il doit être abaissé. Il est évident que cette diminution devra être totalement supportée par les bateaux illégaux car une diminution dans les mêmes proportions de la flottille licenciée serait catastrophique pour les transformateurs de Cayenne.



*Participants à la réunion de Cayenne*

<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Adresse</b>	<b>Tel ; Fax ; E-mail</b>
François ABCHEE	ABCHEE et Fils Sarl Directeur	1, rue du Vieux port 97300 Cayenne	Tel : 05 94 28 29 90 Fax: 05 94 31 30 15
Jean-Baptiste BERDUCOU	ABCHEE et Fils Sarl	1, rue du Vieux port 97300 Cayenne	Tel : 05 94 28 29 90 Fax: 05 94 31 30 15
Guylaine BOURGUIGNON	UNIFIPECHE Directeur	Route du Larivot Matoury	Tel: 05 94 35 18 36 Fax: 05 94 35 17 04
Anatole CHARUAU	IFREMER Délégué régional	BP 477 97331 Cayenne Cedex	Tel: 05 94 30 22 00 Fax: 05 94 30 80 31 Mail: acharuau@ifremer.fr
M. GATTO	Direction des Affaires Maritimes	BP 6008 97330 Cayenne Cedex	Tel: 05 94 29 36 15 Fax: 05 94 29 36 16
Urbain DEVARIEUX	SFAL Patron pêcheur	Route du Larivot Matoury	Tel: 05 94 35 19 48 Fax: 05 94 35 34 71
Georges Michel KARAM	Président du CRPM (Comité Régional des Pêches Maritimes de la Guyane)	Route du Larivot Matoury	Tel: 05 94 35 19 48 Fax: 05 94 35 34 71
Christian MADÈRE	OPMG (Organisation des Producteurs Marins de la Guyane)	Route du Larivot Matoury	Tel: 05 94 31 46 59 Fax: 05 94 37 98 85
Arnaud MONNET	CODEPEG (Coopérative des Pêcheurs de la Guyane)Directeur commercial	Avenue de la Liberté 97300 Cayenne	Tel: 05 94 31 46 59 Fax: 05 94 37 98 85
Joël PIED	OPMG Secrétaire	Route du Larivot Matoury	Tel: 05 94 35 19 48 Fax: 05 94 35 34 71
Frédérique RACON	ARMAG Armement de crevettiers	Route du Larivot Matoury	Tel: 05 94 35 16 78 Fax: 05 94 35 29 09
Pascal VELINOR	OPMG Secrétaire	Route du Larivot Matoury	Tel: 05 94 35 19 48 Fax: 05 94 35 34 71

<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Adresse</b>	<b>Tel ; Fax ; E-mail</b>
Terrence PHILLIPS	CFRAMP	P.O.Box 3150 Carenage Post Office Port of Spain Trinidad & Tobago	Tel: (868) 634 4528 Fax: (868) 634 4549
Bisessar CHAKALALL	FAO	FAO Sub-Regional Office, P.O. 631-C Bridgetown Barbados	Tel: (246) 426 7110 Fax: (246) 426 6075
David DIE	FAO Consultant	Univ. Miami 4600 Rickenbacker Cause Way Miami, FL 33149	Tel : (305) 3614607 Fax : (305) 3614457 ddie@rsmas.miami.edu